

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2019

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Elaboré par l'ordonnateur, il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier. Le compte administratif 2019 qui se compose de deux sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement, a été voté le 13 février 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales sont de 816 877.93 € dont 756 274.97 € de dépenses réelles contre 681 916.65 en 2018 (+10.90 %)

Le chapitre 011 – charges à caractère général – comprend les charges de fonctionnement des services communaux (électricité, maintenance, entretien des bâtiments et véhicules, achats de petit matériel, assurances...). Ce chapitre s'élève à 168 095.35 € (+ 2.95 % par rapport à 2018). Cette augmentation s'explique par la hausse du coût des contrats de service (article 611). En effet, la fréquentation plus importante de la cantine a induit plus d'achats de repas ; de plus la réservation et le paiement en ligne des services périscolaires a nécessité l'acquisition d'un logiciel ayant des coûts de fonctionnement. Le 12 septembre, la Traversée a été inaugurée ainsi que la Passerelle et l'œuvre séricicole (article 6257). Les travaux en régie ont été importants (article 6068). Réalisés par le service technique pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux, ils sont « basculés » en investissement car ils augmentent le patrimoine communal.

Le chapitre 012 – charges de personnel – représente une dépense de 417 217.43 € (+ 11.51 % par rapport à 2018) Cette hausse est due au recrutement de 4 agents contractuels : 1 en mairie pour faire face à un accroissement temporaire de travail lié à la mise en place de nouvelles procédures¹, 1 au service technique et 2 à l'école (remplacements et ouverture de la 8^{ème} classe). L'évolution réglementaire de la carrière des fonctionnaires et des taux de cotisations, les heures complémentaires réalisées dans le cadre de remplacements ponctuels ont également eu un impact.

Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante – comprenant les indemnités des élus, les contributions obligatoires et les attributions de subventions, s'élève à 136 656.08 €, soit une hausse de 19.04 % par rapport à 2018 s'expliquant par l'extinction d'une créance (article 6542), un versement de subvention plus important au CCAS (article 657362) et l'accroissement des dépenses obligatoires liées à l'élaboration du PLU (article 6558).

Le chapitre 66 – charges financières – augmente de 1 740.56 € par rapport à 2018 à cause des intérêts des deux emprunts contractés en 2018 pour l'aménagement de la Traversée. Ces deux emprunts ont une durée respective de 15 ans et 18 mois, ce dernier étant un crédit relais de préfinancement des subventions et du remboursement de la TVA et qui a fait l'objet de remboursement en capital en 2019 (compte 1641 de la section d'investissement).

Annualités	2019	2018
Intérêts	31 407.37 €	28 691.81 €
Frais emprunt	0.00 €	975.00 €
Capital	392 730.35 €	76 965.54 €
Total	424 137.72 €	106 632.35 €

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales sont de 903 154.55 € dont 861 643.56 € de recettes réelles contre 825 117.54 € en 2018 (+ 4.43 %). Les produits des services et les revenus des immeubles ont augmenté (plus de vente de repas cantine, mise en location du dernier bureau médical). Le chapitre 73 progresse de 11 386.42 € sans augmentation des taux mais avec l'accroissement des bases d'imposition. Les attributions de compensation versées par la CC du Bassin d'Aubenas et par le Département se maintiennent. Les dotations et participations versées à la commune baissent légèrement mais cela est compensé en partie par le versement des droits de mutations (article 73224). Les dotations de l'Etat, dotation forfaitaire et dotation de solidarité rurale, sont en légère progression (+ 1 238 € et + 2 837 €) ; de même le Fonds national de péréquation et la dotation de solidarité communautaire (+ 2 533 € et + 1 879.91 €). Les remboursements sur rémunérations de personnel par les assurances maladie augmentent de 24.83 % (29 819.96 € en 2018 contre 37 224.17 € en 2019), l'année 2019 ayant connu plus d'absentéisme.

¹ Répertoire unique électoral, prélèvement à la source, Règlement général sur la protection des données

b) Résultat de fonctionnement 2019

Recettes	903 154.55 €
Dépenses	816 877.93 €
Résultat 2019	86 276.62 €
Excédent 2018 reporté	223 513.51 €
Excédent 2019	309 790.13 €

Le report en section de fonctionnement de l'exercice 2018 (223 513.51 €) ajouté à celui de 2019 (86 276.62 €) génère un excédent total de fonctionnement cumulé de 309 790.13 €.

III. La section d'investissementa) Les dépenses d'investissement

Le niveau d'investissement en 2019 (794 618.18 €) est moindre que celui de 2018 (1 075 350.86 €). Les dépenses réelles s'élèvent à 748 296.39 € dont 422 476.76 € pour les dépenses financières. Ces dernières sont très supérieures à 2018 (76 965.54 €) car l'exercice 2019 a supporté 2 remboursements importants : 300 000 € de crédit relais et 29 746.41 € de trop perçu de taxe d'aménagement. Les dépenses d'équipement de 325 819.63 € correspondent notamment à la fin des travaux de la Traversée à hauteur de 119 294.27 € (maîtrise d'œuvre, voirie et éclairage public), à la création du terrain multi sport (73 326.13 €), aux travaux de mise en accessibilité des bâtiments (10 679.55 €), à l'extension de la vidéoprotection (49 020 €), à l'acquisition de l'œuvre séricicole (12 000 €), à l'achat de matériel pour 18 693.74 € (cabine épaveuse, mobilier pour la mairie et urbain pour la Traversée, matériel informatique et divers...)

b) Les recettes d'investissement

Ces recettes, composées du FCTVA² perçu selon les investissements réalisés l'année précédente, de la taxe d'aménagement variant selon le nombre de constructions, de subventions et PUP³, s'élèvent à 752 965.69 € dont 687 551.93 € de recettes réelles. La taxe d'aménagement est en baisse, le nombre des constructions neuves se réduisant. Le FCTVA et les subventions sont en forte augmentation par rapport à 2018, cela étant dû en grande partie aux travaux de la Traversée réalisés cette année-là et pour lesquels les subventions ont été soldées en 2019 à hauteur de 355 793.12 € (Région : 156 687 €, Département : 127 009.12 €, Syndicat ADN : 72 097 €). La Région a également subventionné la vidéoprotection (20 425 €) ainsi que l'Etat (5 403.60 €). La CCBA a versé un fonds d'investissement de 30 509 €. De même qu'en 2018, il n'y a pas eu d'excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068), l'excédent des restes à réaliser 2018 (177 525 €) couvrant le besoin de financement 2019 (129 993.73 €).

c) Les restes à réaliser (RAR)

Il s'agit des dépenses engagées et des recettes non encaissées pendant l'année et qui doivent être reportées sur l'exercice suivant. Ils s'élèvent en dépenses à 135 110 € (travaux de voirie, mise en conformité du cimetière, réalisation d'une piste d'entraînement) et en recettes à 140 850 € dont 99 100 € d'emprunt pour les travaux de voirie et 41 750 € de subventions allouées pour la réalisation du terrain multi sport (Région : 13 530 €, Etat : 13 520 €, Agence nationale du sport : 13 000 €). Les restes à réaliser 2019 présentent un excédent de financement de 5 740 €.

d) Résultat d'investissement 2019

Recettes	752 965.69 €
Dépenses	794 618.18 €
Résultat 2019	- 41 652.49 €
Déficit 2018 reporté	- 129 993.73 €
Résultat cumulé 2019	- 171 646.22 €

Le report du déficit d'investissement de 2018 (- 129 993.73 €) cumulé avec celui de 2019 (- 41 652.49 €) génère donc un résultat de clôture déficitaire de 171 646.22 €. Ce déficit est couvert par un excédent de fonctionnement capitalisé de 165 906.22 € (déficit d'investissement 2019 - excédent de financement des restes à réaliser 2019). L'excédent de fonctionnement reporté est donc de 143 883.91 € (309 790.13 € - 165 906.22 €).

Fait à Lachapelle sous Aubenas, le 14 février 2020

Le Premier Adjoint,
Michel PIALAT² Fonds de compensation de la TVA³ Projet urbain partenarial